

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 6 AVRIL 2016**

Date de convocation 30/03/2016 L'an deux mille seize, le six avril, à dix-huit heure quarante-cinq minutes, la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la
Date d'affichage 30/03/2016 Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué
Nbre de membres en exercice: 8 Mme BARBELETTE, Mrs SCHAFER, CHERBONNEL, LAN, CORBIN, LEPELTIER et Mme VANNIER.
Présents : 8 formant la majorité des membres en exercice.
Votants : 8

Mme Jeannine VANNIER est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Vote du compte administratif 2015

Monsieur le Président s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, présente le compte administratif 2015 du C.C.A.S arrêté aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice =	11 650.81 €
Dépenses de l'exercice =	9 918.95 €
Excédent de l'exercice 2015	1 731.86 €
Report excédent 2014 =	4 920.90 €
Excédent de clôture de fonctionnement =	6 652.76 €

INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice =	52 000.00 €
Dépenses de l'exercice =	39 280.94 €
Excédent de l'exercice 2015	12 719.06 €
Excédent de l'exercice 2014	32 168.22 €
Excédent de clôture d'Investissement =	44 887.28 €

Excédent total de clôture =	51 540.04 €
------------------------------------	--------------------

Les membres de la Commission administrative votent, à l'unanimité le compte administratif 2015, arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2015

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, Mme Madeleine BARBELETTE, vice-présidente, propose de procéder au vote du compte de gestion 2015.

M. le Président, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

➤ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

➤ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

La Commission administrative déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

La Commission administrative vote à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du CCAS faisant apparaître un résultat de clôture de :

Excédent d'investissement : 44 887.28 €

Excédent de fonctionnement : 6 652.76 €

Subvention à l'ADMR Association de MELUSINE année 2016

M. le Président présente la demande de subvention sollicitée par l'Association d'Aide au Domicile en Milieu Rural Association de MELUSINE pour l'année 2016.

Il rappelle qu'en 2015, la commune de Laignelet comptait 1 067, soit une subvention à hauteur de $1\ 067 \times 1.00 \text{ €} = 1\ 067.00 \text{ €}$.

Il précise que le montant de la subvention sollicitée pour 2016 est de 1.00 € par habitant comme en 2015, 2014 et 2013.

Le nombre d'habitants retenu est 1 125, soit une subvention à hauteur de :
 $1\ 125 \times 1.00 \text{ €} = 1\ 125.00 \text{ €}$

M. le Président et Mme VANNIER, responsable communale de l'ADMR, font un point sur les activités et la situation de l'association.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide d'attribuer une subvention de 1 125.00 € à l'ADMR Association de MELUSINE pour l'année 2016.

Indemnité de secrétariat – Année 2016

M. le Président propose de se prononcer, comme chaque année, sur le montant de l'indemnité de secrétariat, fonction exercée par Melle Patricia GOUVENOU.

Il informe les membres que le montant était de 650 € en 2015, 2014 et 2013, 630 € en 2012 et 2011, 600 € en 2010 et 2009, 570 € en 2007 et 2008.

M. le Président invite les membres à débattre sur le montant de cette indemnité.

Après discussion, la Commission Administrative décide de maintenir à 650 € le montant de l'indemnité de secrétariat de Melle Patricia GOUVENOU pour l'année 2016.

Vote du budget primitif 2016

Mme Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, présente le budget primitif pour l'exercice 2016, s'équilibrant aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 18 120.50 €

Dépenses : 18 120.50 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 56 082.31 €

Dépenses : 56 082.31 €

Après en avoir pris connaissance, les membres de la Commission Administrative votent à l'unanimité le budget primitif énoncé ci-dessus pour l'année 2016.

DIVERS

- **Ferme du CCAS :** M. le Président demande à M. LEPELTIER de recenser le nombre de pommiers à cidre et à couteaux, ainsi que de préciser les variétés. Il est rappelé que les locataires doivent fournir un plan de plantation en précisant les arbres à hautes et basses tiges
- **Repas du CCAS :** M. le Président invite les membres à réfléchir sur le thème pour le repas annuel. Ils fixent la date du jeudi 24 novembre 2016
- **Aides sociales :** M. le président fait le point sur les dernières demandes d'APA
- **Actions sociales :** M. le Président présente deux propositions d'actions sociales : prévention des chutes ou bien vieillir à domicile. Après étude et avis du Club des Agneaux l'action prévention des chutes est la plus adaptée. Un courrier a été envoyé
- **Enquête seniors :** une réunion de présentation sera organisée sur le Pays de Fougères. Il s'agit d'un travail avec les institutions, notamment la CARSAT, la MSA et le Conseil Départemental. Tous les CASS et les associations œuvrant dans le domaine social seront consultés par un bureau d'étude

La séance est close à 20 h 15.